



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **APPEL À CANDIDATURE**

***L'École Nationale de la Magistrature vous accompagne à la  
création de votre juridiction résolutive de problèmes***

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'École Nationale de la Magistrature (ENM), en partenariat avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), porte depuis 2015 une réflexion « théorique » sur l'acculturation française du modèle anglo-saxon des « juridictions résolutive de problèmes » (JRP) et contribue à leur déclinaison pratique sur le territoire français.

Les JRP offrent une réponse intéressante avec une démarche collaborative, dans laquelle magistrats, soignants, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et travailleurs sociaux notamment, se centrent ensemble sur l'évolution du justiciable/patient, dans une approche motivationnelle, pragmatique et de rétablissement. Leur plus grande efficacité en matière de lutte contre la récidive par rapport à l'obligation de soins, a été validée par la recherche internationale et participe à une démarche de réduction des risques et des dommages.

Pour la cinquième année consécutive, l'ENM, en partenariat avec la MILDECA, propose à des équipes pluridisciplinaires de les accompagner à la création de leur propre juridiction résolutive de problèmes en matière de traitement de la toxicomanie.

En lien avec le cahier des charges exposé ci-après, l'ENM étudiera l'ensemble des dossiers de candidature et sélectionnera - conformément aux financements octroyés par la MILDECA - trois équipes en France métropolitaine qui bénéficieront de cet accompagnement à la création de leur propre juridiction résolutive de problèmes en matière de traitement de la toxicomanie.

\*\*\*



## **CAHIER DES CHARGES**

### **I. COMPOSITION DES ÉQUIPES**

La candidature est collective et doit être portée par une équipe pluridisciplinaire de plus ou moins vingt personnes.

Il est nécessaire que les participants s'engagent à assister à l'ensemble de la semaine d'accompagnement soit aux cinq journées consécutives proposées.

Si un participant ne pouvait plus être disponible il sera nécessaire qu'il ou elle soit remplacée en accord avec l'ENM.

L'équipe constituée doit représenter aussi largement que possible le "réseau local" des acteurs potentiellement concernés par un tel dispositif.

Ces acteurs doivent être issus des champs suivants :

- Magistrats et partenaires judiciaires : magistrat (parquet, correctionnel, instruction, application des peines, etc.), greffier, délégué du procureur, contrôleur judiciaire, juriste assistant, attaché de justice, structure chargée des enquêtes sociales rapides, ...
- Administration pénitentiaire : DPIP, CPIP, psychologue en SPIP et assistant service social en SPIP, ...
- Médical : médecin, addictologue, psychiatre, psychologue clinicien, infirmier, membres de l'ARS, ...
- Social : directeur et membre de CSAPA, CAARUD, conseiller d'insertion professionnelle, acteurs associatifs pour l'accès aux droits, au logement, ...
- Avocats
- Police
- Gendarmerie

Ce listing est non exhaustif, toutefois, pour être sélectionnée, l'équipe pluridisciplinaire devra compter à minima trois magistrats, trois professionnels issus du domaine de la santé, trois professionnels issus de l'administration pénitentiaire et trois travailleurs sociaux.

L'équipe bénéficiaire doit être constituée de professionnels de terrain, au contact des usagers/justiciables/patients et ces professionnels doivent bénéficier du soutien de leur direction qui pourra également faire partie de l'équipe pluridisciplinaire.

Pour chaque membre de l'équipe, il conviendra de transmettre les informations suivantes : nom, prénom, fonction, courriel et numéro de téléphone. Ces informations devront être transmises sous un format Excel avec le dépôt de la candidature.

Enfin, quatre représentants par équipe pluridisciplinaire devront être désignés : un représentant magistrat, un représentant issu du domaine de la santé, un représentant issu du domaine social et un représentant issu de l'administration pénitentiaire.



## **II. DISPONIBILITÉ ET PLANIFICATION**

L'accompagnement proposé est de cinq jours consécutifs. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à être complètement disponibles pendant ces cinq jours.

Ces cinq jours seront complétés d'une journée de retour d'expérience devant permettre aux différentes équipes accompagnées de se rencontrer et de partager leur expérience et avancées.

Si un participant ne pouvait plus être disponible il serait nécessaire qu'il ou elle soit remplacée en accord avec l'ENM.

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement et la logistique professionnelle et personnelle des participants, il est précisé que l'ENM et l'équipe d'intervenants se déplaceront sur site, au plus près de l'équipe accompagnée.

L'équipe pluridisciplinaire doit identifier deux options de date :

Une date entre le 15 septembre et le 15 novembre ;

Une date entre le 15 décembre et le 15 janvier ;

Une date entre le 15 janvier et le 15 mars.

## **III. DOSSIER DE MOTIVATION**

Votre dossier doit présenter votre équipe, les atouts de sa composition, ainsi que la motivation de chacun des acteurs candidat. Il doit également présenter l'état de vos connaissances sur la justice résolutive de problèmes et les besoins plus spécifiques de votre ressort en matière de conduites addictives.

Pour le rédiger, vous pouvez-vous aider des questions suggérées ci-après :

- 1.** Quel est l'état de vos connaissances sur la justice résolutive de problèmes ? Avez-vous déjà participé à des formations ? Avez-vous lu des articles sur le sujet, etc. ?
- 2.** Quel est l'état de vos connaissances sur l'accompagnement en addictologie et l'approche par le rétablissement ?
- 3.** Quel est l'état de vos connaissances sur le concept d'approche et d'entretien motivationnel ? Avez-vous déjà participé à des formations ? Avez-vous lu des articles sur le sujet, etc. ?
- 4.** En quoi votre ressort est-il confronté à des difficultés spécifiques en lien avec des conduites addictives ? Y-a-t-il un produit en particulier auquel vous êtes confronté et pour lequel les réponses que vous pouvez apporter ne vous semblent pas satisfaisante et/ou suffisante ?
- 5.** Quel projet de justice résolutive de problèmes (pour qui, avec qui, pour quelles raisons, comment, etc.) envisagez-vous au regard de vos connaissances actuelles ?

Compte tenu de l'engagement humain et financier nécessaire à la mise en place du projet, le soutien des chefs de juridiction et des chefs de cour est nécessaire. Il convient donc de joindre au dossier de candidature tout élément permettant d'en justifier.



## **DÉPÔT DES CANDIDATURES, MODALITÉS DE SÉLECTION ET RÉTROPLANNING**

### **I. DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Le dossier de candidature, une fois collectivement constitué, doit être envoyé par mail à l'adresse suivante : [saintilan.lea@gmail.com](mailto:saintilan.lea@gmail.com)

### **II. SÉLECTION DES ÉQUIPES**

En lien avec le cahier des charges ici exposé, l'ENM étudiera l'ensemble des dossiers de candidature et sélectionnera, conformément aux financements octroyés par la MILDECA, trois équipes en France métropolitaine.

### **III. CALENDRIER**

<b>DATE</b>	<b>ACTION À MENER</b>	<b>RESPONSABLE</b>
07 mai 2026	Diffusion de l'appel à candidature	ENM
26 juin 2026	Date limite de dépôt électronique des dossiers de candidature	Candidat
10 juillet 2026	Transmission des résultats	ENM

*Merci de votre intérêt*

*Pour toutes questions sur cet appel à candidature vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [saintilan.lea@gmail.com](mailto:saintilan.lea@gmail.com)*